

7 AVRIL 2020 PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE MARDI 7 AVRIL 2020 À 19 HEURES 30.

Nombre de citoyen(s) présent(s) : 0

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de Pike River siège en séance ordinaire ce 7 avril 2020 par voie de téléconférence.

Présences :

Mesdames Hélène Campbell, conseillère
Marianne Cardinal, conseillère
Nathalie Dorais, conseillère
Patricia Rachofsky, conseillère

Messieurs Martin Bellefroid, maire
Jean Asnong, conseiller
Stephan Duquette, conseiller

Absence :

Madame Madelyn Marcoux, secrétaire-trésorière par intérim, assistait également à la séance.

2020-04-061 CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication (zoom.us);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'officier municipal soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence (zoom.us);

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte que la présente séance ordinaire soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'officier municipal y participent par voie de téléconférence (zoom.us).

ADOPTÉE

Ayant constaté le quorum, le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19h00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-04-062 IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020
4. Réglementation
 - 4.1 Règlements numéros 2020-02, 2020-03 et 2020-04 – Annulation et report des procédures et de la consultation publique
 - 4.2 Règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement numéro 05-1219 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020
5. Administration et Finances
 - 5.1 Report de la séance ordinaire du conseil municipal de mai 2020
 - 5.2 Rapport financier 2019 – Dépôt et acceptation
 - 5.3 Comptes à recevoir non recouvrables – Annulation
 - 5.4 Rapport financier au 31 mars 2020
6. Engagement de crédits (dépenses)
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Comptes payés
 - 6.3 Paiements directs
7. Inspection et Urbanisme
 - 7.1 Inspecteur en bâtiments – Rapports mars
8. Voirie et Hygiène
 - 8.1 Subvention pour l'amélioration à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Approbation des dépenses et des travaux
 - 8.2 Abat-poussière – Appels de proposition
 - 8.3 Demande de nettoyage d'un fossé – Ferme du Ruisseau 2000 inc. – Lot 5 452 512, chemin du Moulin
9. Loisirs et Culture
 - 9.1 Fadoq, Maison des Jeunes et élèves de l'école Mgr-Desranleau de Bedford – Projet Théâtre à travers les âges – Demande de commandite
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020**

2020-04-063 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. **RÉGLEMENTATION**

4.1 **Règlements numéros 2020-02, 2020-03 et 2020-04 – Annulation et report des procédures**

2020-04-064 CONSIDÉRANT QUE toutes modifications aux règlements d'urbanisme doivent respecter les procédures prévues dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la situation actuelle de la pandémie du Covid-19 et suite aux directives gouvernementales, l'assemblée publique de consultation qui devait avoir lieu le 23 mars 2020 à 19h00 n'a pas eu lieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Nathalie Dorais

ET RÉSOLU QUE les procédures entamées touchant les numéros 2020-02, 2020-03 et 2020-04 soient et sont annulées afin d'être reprises lorsque la situation du COVID-19 sera résolue.

ADOPTÉE

4.2 Règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement numéro 05-1219 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020

- **Adoption du projet de règlement**

2020-04-065 IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 2020-05, modifiant le règlement numéro 05-1219, relatif aux taux de taxation pour l'année 2020, soit et est adopté avec modifications et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

- **Avis de motion**

2020-04-066 Avis de motion est par les présentes donné par Jean Asnong, que lui-même ou un autre membre du Conseil, présentera pour adoption, à une prochaine séance du Conseil, le Règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement numéro 05-1219 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Report de la séance ordinaire du conseil de mai 2020

2020-04-067 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE la séance ordinaire du conseil municipal, qui devait avoir lieu le 4 mai 2020, est reporté au mardi 5 mai 2020 à 19h30.

ADOPTÉE

5.2 Rapport financier 2019 – Dépôt et acceptation

2020-04-068 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pike River a mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), représenté par Monsieur Bruno Chrétien, pour la vérification des livres comptables de la Municipalité pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pike River accepte le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2019 pour être transmis au Ministère des Affaires Municipales, et de l'organisation du Territoire (MAMOH);

IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du rapport financier de la Municipalité de Pike River pour l'exercice financier au 31 décembre 2019 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, représenté par Monsieur Bruno Chrétien.

ADOPTÉE

5.3 Comptes à recevoir non recouvrables – Annulation

2020-04-069 CONSIDÉRANT la liste des comptes à recevoir non récupérables au 11 mars 2020 pour des factures reliées à des accidents de la route ainsi que des compensations pour des roulettes ;

CONSIDÉRANT que les dates de factures se situent entre les années 2010 et 2017 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que l'article 2925 du Code civil du Québec établit à trois (3) ans le délai de prescription;

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QUE les comptes à recevoir non récupérables des années antérieures à 2017 faisant partie de la liste du 11 mars 2020 soient et sont annulés à toute fin que de droit.

QUE les factures des 31 août 2017, 23 octobre 2017 et 31 décembre 2017, aux montants respectifs de 96,58\$, 301\$ et de 112,63\$ faisant partie de la liste du 11 mars 2020 soient et sont également annulés à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

5.4 Rapport financier au 31 mars 2020

Les membres prennent connaissance du rapport financier au 31 mars 2020.

6. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

Je, secrétaire-trésorière, atteste et certifie par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires afin de procéder aux dépenses reliées aux résolutions 2020-04-070 à 2020-04-072.

Et je signe ce 7 avril 2020.

Secrétaire-trésorière par intérim

6.1 Comptes à payer

2020-04-070 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer, soit :

COMPTES À PAYER AU 4 AVRIL 2020		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Adams Excavation (9105-2803 Qc)	Contrat déneigement versement 5 de 5	18 000.00 \$
Desjardins Sécurité Financière	REER employés mars	84.54 \$
Duval Gérald	Contrat déneigement HV et autres 2019-2020	2 012.06 \$
Entreprises Denexco	Grader chemin Morgan suite dégel	1 425.69 \$
Gestim	Inspectrice bâtiment honoraires	658.86 \$
L'Avenir et des Rivières	Avis publics consultation publique et annulation	569.12 \$
L'Homme et Fils	Asphalte froide	137.74 \$
Lavoie Bruno	HV émondage et arrosage pometier	287.50 \$
Marché Venise	Breuvages	86.63 \$
Nopac	Collecte compostage mars	3 870.06 \$
Nopac	Collecte déchets mars	1 724.45 \$
Nopac	Collecte recyclage mars	3 476.56 \$
Papeterie Coupal (2010)	Boîte papier lettre	49.43 \$
Petite caisse	Timbres, produits périssables, impressions	378.75 \$

Raymond Chabot Grant Thornton	Recrutement DG Assistance	1 701.63 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Honoraires progressifs audit	6 898.50 \$
RCD Rémi Corriveau Design	Nouveau camion lettrage	229.95 \$
R.I.G.M.R.B.M.	Ordures (5300 kg), compost (3000 kg) février	646.60 \$
R.I.G.M.R.B.M.	Ordures (8480 kg), compost (7400 kg) mars	1 211.37 \$
Sani-Éco inc.	Recyclage février (2.67 tm)	214.89 \$
Sani-Éco inc.	Recyclage mars (3,52 tm)	283.30 \$
Solution Burotic 360	Photocopieur copies facturables pour 1 an	99.34 \$
Ville de Bedford	Quote part aréna 2020 premier versement	2 886.75 \$
Ville de Bedford	Collectes verre 11 février (165 lbs)	34.53 \$
Jean Asnong	Ipad février à décembre 2020	110.00 \$
Hélène Campbell	Ipad février à décembre 2020	110.00 \$
Marianne Cardinal	Ipad février à décembre 2020	110.00 \$
Nathalie Dorais	Ipad février à décembre 2020	110.00 \$
Stephan Duquette	Ipad février à décembre 2020	110.00 \$
Patricia Rachofsky	Ipad février à décembre 2020	110.00 \$
Gérard Marier	Cellulaire septembre 2019 à décembre 2020	160.00 \$
Gérard Simard	Cellulaire septembre 2019 à décembre 2020	320.00 \$
Gérard Simard	Électricité afficheur vitesse février à déc. 2020	55.00 \$
Madelyn Marcoux	DG par intérim honoraires mars	4 550.00 \$
	TOTAL DES COMPTES A PAYER	52 713.25 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Jean Asnong et Hélène Campbell ont voté contre, en ce qui a trait aux remboursements annuels des ipad, cellulaires et électricité.

6.2 Comptes payés

2020-04-071 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes payés, soit :

COMPTES PAYÉS AU 4 AVRIL 2020		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Salaires employés	Mars	1 788.76 \$
Salaires conseil	Mars	3 089.94 \$
Daniel Langlois	Remboursement taxes suite incendie	45.53 \$
Pièces d'Autos G & C inc.	Achat nouveau camion	15 225.00 \$
Société assurance automobile Québec	Immatriculation nouveau camion	2 168.95 \$
Matricule 4097810340	Taxation paiement en trop	34.84 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	22 353.02 \$

ADOPTÉE

6.3 Paiements directs

2020-04-072 IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Dorais
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU D'approuver la liste des paiements directs, soit :

PAIEMENTS DIRECTS		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Bell Mobilité (9 avril)	Ipad maire	11.50 \$
Câble-Axion Digitel inc. (9 avril)	Internet mars	333.35 \$
CNESST	Frais gestion et écart 2019	121.18 \$
Desjardins Affaires Visa (9 avril)	Gazoline	14.00 \$
Hydro-Québec (27 mars)	Électricité Hôtel Ville	198.62 \$
Hydro-Québec (27 mars)	Électricité lumineaires	170.55 \$

La Capitale (9 avril)	Assurances collectives avril	372.88 \$
Les Pétroles Dupont (9 avril)	Hôtel Ville huile chauffage	389.00 \$
Retraite Québec (9 avril)	Élus régime retraite mars	517.41 \$
Retraite Québec (9 avril)	Quote-part financ.régime retraite élus 2020	1 118.85 \$
Revenu Canada (9 avril)	Remises salariales fédérales	103.03 \$
Revenu Québec (9 avril)	Remises salariales provinciales + CNESST	576.84 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	3 927.21 \$

ADOPTÉE

7. INSPECTION ET URBANISME

7.1 Rapports de mars

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport mensuel et du rapport des permis émis pour mars.

8. VOIRIE ET HYGIÈNE

8.1 Subvention pour l'amélioration à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Approbation des dépenses et des travaux

2020-04-073 CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 64 175\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a procédé à certaines mesures d'allègement dans le processus de reddition de comptes, dont fait partie le PAERRL;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte 2019 est intégrée au rapport financier annuel des vérificateurs comptables et tel qu'exigé par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QU'une attestation du conseil municipal concernant la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 doit être adoptée par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
 APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pike River informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

8.2 Abat-poussière – Appels de proposition

2020-04-074 CONSIDÉRANT les appels de proposition reçus pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour la saison 2020 se lisent comme suit :

- Somavrac à 0,3349\$ du litre;
- Les Entreprises Bourget à 0,3526\$ du litre.

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
 APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de proposition de Somavrac inc. pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière liquide de chlorure de calcium 35 %, au prix de 0,3349\$ du litre pour une quantité estimée de 50 000 litres.

ADOPTÉE

8.3 Demande de nettoyage d'un fossé – Ferme du Ruisseau 2000 inc. – Lot 5452512, chemin du Moulin

2020-04-075 CONSIDÉRANT une demande écrite et signée par Charles-André Glauser pour la Ferme du Ruisseau 2000 inc., pour nettoyer le fossé le long du lot 5 452 512, chemin du Moulin, sur une distance d'environ 160 m;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 07-1294, une demande doit être écrite et déposée au conseil par l'intéressé pour approbation des travaux et ceci par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le nettoyage du fossé longeant le lot 5 452 512, chemin du Moulin, sur une distance d'environ 160 m.

QUE la facture sera répartie selon le règlement numéro 07-1294 et applicable sur le compte de taxes 2020 de Ferme du Ruisseau 2000 inc..

QUE les travaux seront exécutés sous la surveillance de Gérard Simard, coordonnateur des travaux publics.

ADOPTÉ

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Fadoq, Maison des Jeunes et élèves de l'école Mgr-Desranleau de Bedford – Projet Théâtre à travers les âges – Demande de commandite

2020-04-076 CONSIDÉRANT une demande de la part de la Fadoq pour une commandite pour le projet de Théâtre à travers les âges en collaboration avec la Maison des Jeunes et les élèves de l'école Mgr-Desranleau de Bedford;

CONSIDÉRANT la situation actuelle de la COVID-19 et des mesures gouvernementales afin d'éviter les rassemblements non essentiels;

IL EST PROPOSÉ PAR Patricia Rachofsky
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal versera une commandite de 100 \$ à la condition que l'activité ait lieu cette année.

ADOPTÉE

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-04-077 IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU DE lever la séance à 22h15.

ADOPTÉE

Martin Bellefroid,
Maire

Madelyn Marcoux, DMA
Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Madelyn Marcoux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du 7 avril 2020.

Madelyn Marcoux, DMA
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid, maire